

COMMUNE ORÉE-D'ANJOU (Maine-et-Loire)	
Conseil Municipal du 25 septembre 2018	
L'An Deux Mille dix-huit, le mardi 25 septembre 2018 à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune « Orée-d'Anjou » s'est réuni salle Commune de loisirs à Drain sous la présidence de Monsieur André MARTIN, Maire.	
Date de la CONVOCATION ►	18 septembre 2018
DELIBERATION n°2018_09_25_3_1	
Nombre de Conseillers en exercice	132
Présents	67 (liste sur délibération 2018_09_25_1_1)
Absents avec pouvoir	14 (liste sur délibération 2018_09_25_1_1)
Absents sans pouvoir	51 (liste sur délibération 2018_09_25_1_1)
Secrétaire de séance	Sandrine BRICARD
Visa Contrôle de légalité ►	

3.1 - BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE ORÉE-D'ANJOU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2013, la Communauté de communes du Canton de Champtoceaux a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (devenu PLU Orée d'Anjou depuis le passage en commune nouvelle), définissant les modalités et les objectifs de la concertation.

Les modalités de la concertation étaient les suivantes :

- Informations régulières sur le site internet de la Communauté de Communes, sur les sites internet des communes membres lorsqu'ils existent ainsi que dans les bulletins municipaux.
- Informations régulières par voie de presse.
- Organisation d'une réunion publique aux étapes majeures du PLUi :
 - Diagnostic
 - PADD (projet d'aménagement et de développement durables)
 - OAP (orientation d'aménagement et de programmation), règlement, zonage, évaluation environnementale, règlement local de publicité
- Exposition itinérante aux étapes suivantes du PLUi (diagnostic, PADD, OAP).
- Registres mis à disposition de la population à la Communauté de Communes et dans les communes.

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance des éléments du dossier, par la mise à disposition d'éléments d'informations en mairie et sur le site internet. Elle a également pu faire état de ses observations par la mise à disposition du public en mairie, d'un registre de concertation.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- Informer la population de l'état d'avancement du projet tout au long de la démarche.
- Permettre l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et des habitants.
- Permettre et recueillir l'expression des idées et points de vue.

Ainsi, la concertation a été ponctuée notamment par :

- La diffusion de documents de synthèse sous forme de lettres d'informations pour présenter la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- La publication d'articles dans la presse locale et dans la presse municipale.
- Une exposition évolutive synthétisant les études présentées en mairie et lors des réunions

publiques.

- La mise en place d'un registre tout au long de la concertation dans les locaux de la mairie d'Orée d'Anjou ainsi que dans les neuf mairies déléguées. Ces registres ont été ouverts le 3 juillet 2014 et clos la veille du Conseil municipal arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme, soit le 28 juin 2017. Par ailleurs, environ 50 courriers ont été reçus par la Commune.
- La mise en place d'une page dédiée au Plan Local d'Urbanisme sur le site internet de la Communauté de Communes puis de la commune tout au long de la concertation.
- 5 réunions publiques organisées les 2 juillet 2014, 24 février 2015, 9 novembre 2016, 14 novembre 2016 et 16 novembre 2016.
- 1 forum des acteurs locaux qui s'est tenu le 15 octobre 2014 pour présenter le projet et leur permettre d'exprimer leurs attentes.

Suite à la décision d'arrêter un nouveau projet de PLU afin d'intégrer les remarques des personnes publiques associées et les conclusions du commissaire-enquêteur, la commune a informé la population par :

- Un communiqué de presse précisant que le projet de PLU allait être réétudié, diffusé dans Ouest France du 5 juillet 2018 ainsi que dans les bulletins des communes déléguées et sur le site internet d'Orée-d'Anjou.
- Une réunion publique organisée le 10 septembre 2018 à Saint-Laurent-des-Autels.

L'ensemble de ces moyens de concertation est détaillé dans le bilan de la concertation.

C'est dans ces circonstances que le Conseil municipal est invité à tirer le bilan de la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L103-2 à L103-6 du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L103-2 à L103-6,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2013 prescrivant le Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités et objectifs de la concertation préalable,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant que la concertation afférente au PLU s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du 27 septembre 2013,

Considérant la nécessité d'arrêter le bilan de la concertation,

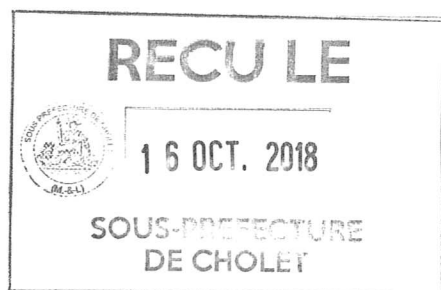
Considérant que cette délibération remplace et annule la délibération n°2017-01-2906 du 29 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 80 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **ARRÊTE** le bilan de la concertation afférente au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré le 25 septembre 2018.

Pour copie conforme
A Orée-d'Anjou, le 26 septembre 2018
Le Maire



/2



Signature Helios Finances Publiques valide
74e952fe1d742d40438a851b5dec6b16ceb5b8edffa9bda04372d11561b18217
ANDRE MARTIN